



Politique en matière de bourses et renseignements sur la demande de bourses pour l'année 2012

Objectifs et activités

L'architecture de paysage s'efforce de trouver le juste milieu entre d'une part les façons dont les gens utilisent la terre et en profitent et d'autre part la conservation et le mieux-être de l'environnement. La Fondation d'architecture de paysage du Canada (FAPC) se fixe donc pour principal but de soutenir les idéaux généralement véhiculés en architecture de paysage. Parmi ces idéaux, on compte les suivants :

- la conservation et la gestion des ressources environnementales;
- la promotion du développement durable;
- la prise en compte des besoins des gens relativement à l'environnement; et
- l'amélioration de l'esthétique du milieu.

La Fondation d'architecture de paysage du Canada a pour objectif de faire la promotion des idéaux de la profession d'architecture de paysage au moyen de la recherche, de la communication et des bourses. Pour réaliser cet objectif, la FAPC sollicite, reçoit et gère des dons, subventions et legs; élabore des politiques et fixe les priorités de programmes; et révisé, finance et fait connaître ses activités et programmes.

Au cours des quinze dernières années, la FAPC a financé divers projets, dont des recherches historiques, des histoires orales, des programmes d'enseignement supérieur professionnel, des recherches en design, des lignes directrices sur le design d'habitats, des programmes d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, de même que des projets de communication relatifs au design.

Orientation du concours 2012

Concevoir : Spéculer : Postuler : Questionner : Rechercher : Théoriser : Explorer

Pour préparer leurs soumissions, les membres de la profession sont encouragés à passer outre les limites de la pratique habituelle. Le comité des bourses souhaite recevoir des propositions d'exploration de nouvelles théories de design, de la spéculation par rapport à de nouvelles interventions paysagères, des questionnements concernant les normes actuelles de la pratique professionnelle, de l'argumentation en faveur de nouvelles pistes de recherche et de développement professionnel, aussi bien que des soumissions visant élargir les horizons de la recherche traditionnelle en paysage.

La recherche proposée pourrait être présentée en différents formats : projet de design, article de revue, essai, rapport de recherche. Les récipiendaires des bourses sont encouragés à promouvoir la publication et la communication de leurs résultats auprès du grand public autant que dans le monde professionnel.

La fondation reconnaît que les bourses octroyées ne représentent que les montants nécessaires pour initier un questionnement, un projet ou une recherche. La préférence sera accordée aux propositions qui visent au-delà des exigences et des résultats de ces bourses. Les membres de la profession sont encouragés à saisir cette occasion de repousser les limites de leurs questionnements, de prendre des risques et d'entreprendre des débuts d'un plus long voyage de réflexion.

Fonds pour l'année 2012

En 2012, la FAPC accordera des bourses dont le montant pourrait atteindre 10 000 \$, aux praticiens, éducateurs ou d'autres personnes voulant explorer ou questionner un sujet ou un thème d'intérêt de la profession ou du paysage.

De plus, deux bourses de 2 000 \$ sont disponibles aux étudiants des études supérieures qui préparent un mémoire, une thèse ou un projet terminal.

Les participants pourront faire une demande de bourse durant les années subséquentes.

Calendrier

Automne 2011	Annnonce du programme des bourses
18 novembre 2011	Échéance pour la réception des demandes de bourses
Janvier 2011	Annnonce des bourses et remise de 50% des fonds.
Hiver/printemps 2012	Annnonce des noms des récipiendaires dans le <i>Bulletin</i> de l'AAPC.
18 décembre 2012	Soumission du produit fini et remise du reste des fonds.

Admissibilité

Pour être admissible, il faut être architecte paysagiste, étudiant, éducateur ou autre. Les membres du Conseil d'administration de la FAPC, du comité des bourses de la FAPC et leurs proches ne sont pas admissibles.

Promotion et communication des projets

Il est entendu que tous les récipiendaires seront fortement encouragés à faire publier, à présenter ou à communiquer adéquatement les résultats de leurs travaux aux membres de l'AAPC, au grand public et aux autres auditoires. Il est également entendu que tous les récipiendaires de bourses acceptent que la FAPC se serve du produit fini aux fins de promotion et de rayonnement de ses activités et que la FAPC diffuse les résultats des projets qu'elle a financés à d'autres sur demande. Qui plus est, les récipiendaires doivent s'engager à mentionner que le projet a été commandité par la FAPC.

Lignes directrices sur les soumissions pour 2012

Les soumissions doivent comprendre les éléments suivants. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences ne seront pas considérées.

- 1. Un énoncé concis du projet proposé ne dépassant pas 250 mots.**
- Une description du projet ne dépassant pas cinq pages et comprenant des énoncés d'intention ou de but, la méthodologie, la pertinence du projet, l'utilité ou la mise en application des résultats, les moyens pour communiquer les résultats aux autres, les compétences des proposants pour mener le projet à bien, et l'appui au projet accordé par les collectivités, utilisateurs ou clients. **Prière de fournir suffisamment d'information afin de démontrer de quelle façon le projet proposé répond aux critères d'évaluation énoncés ci-dessous.**
- Un échéancier relatif à l'exécution et à l'achèvement du projet.
- Un budget détaillé indiquant la façon dont les fonds demandés seront dépensés.
- De l'information sur les autres sources de financement qui soutiennent déjà le projet ou auprès desquelles on sollicitera d'autres fonds. *Une attention particulière sera accordée à ce point.*
- 6. Un énoncé clair de la présentation du produit fini et la façon dont il sera publié, présenté et diffusé.**
- Le curriculum vitae du demandeur ne dépassant pas cinq pages et de ses collaborateurs, de même qu'un profil de l'organisation de l'équipe, s'il y a lieu.

8. Au moins une lettre d'appui ayant trait au projet proposé, de préférence d'un groupe communautaire, d'un utilisateur ou d'un client.
9. Le dossier devra être soumis en un seul fichier pdf.
10. **Les soumissions doivent être reçues, au plus tard, le vendredi 18 novembre 2011.**

Envoyez les soumissions à : Courriel: fayepaul@mnsi.net

Critères d'évaluation

Le Conseil d'administration de la FAPC a dressé la liste des critères d'évaluation suivante. Les membres du comité des bourses de la FAPC évalueront les soumissions en fonction de ces critères. La décision du comité sera irrévocable. Le comité se réserve le droit de n'accorder aucune bourse :

1. Les projets doivent cadrer avec la structure philosophique, les objectifs et les activités de la FAPC.
2. Les projets doivent être présentés de façon à ce qu'ils puissent être utilisés aux fins de promotion et de rayonnement de la FAPC et aux fins de campagnes de souscription.
3. Les projets doivent être réalisés dans le délai prescrit par le Conseil d'administration.
4. Les compétences des responsables du projet doivent témoigner de leur capacité d'entreprendre le projet.
5. La ou les lettres des collectivités, clients, utilisateurs ou d'autres intéressés doit ou doivent confirmer leur appui au projet.
6. La qualité de l'ensemble du projet doit mériter le financement.

Propriété du dossier

Tous les documents déposés deviennent la propriété de la FAPC et ne seront pas retournés. La FAPC n'assument aucune responsabilité envers le participant quant à la perte, disparition ou destruction d'un ou de tous les documents contenus dans son dossier de candidature, ni en cas de retard dans le dépôt de ces documents.

Concevoir : Spéculer : Postuler : Questionner : Rechercher : Théoriser : Explorer

« Quiconque crée imagine des lignes de conduite visant à changer des situations en des situations meilleures. »

Herbert Simon, 1969, dans *The Science of Design: Creating the Artificial*.

« Le professionnalisme dépend d'un ensemble de connaissances sur ce qui *devrait* être. Cela n'a pas seulement à faire avec le marché; il ne s'agit pas de connaissances dans le sens scolaire. Cela concerne l'application du *devoir moral dans le contexte de l'action*. Le *développement de connaissances à propos de l'avenir* est ce dont s'occupent en réalité les professions de la médecine, du droit et de l'architecture (l'architecture de paysage). »

Francis Duffer, 1996, dans Mitchell, *New Thinking in Design*.